

LA REFERENCE

Barème d'Honoraires

Mise à jour le 2/12/23

Locations

A la charge du bailleur et du locataire 10€ttc /m²

Etat des lieux 3€ttc /m²

Prix de vente	Honoraires maximums TTC
< 19 999 €	3 000 €
de 20 000 € à 39 999 €	3 500 €
de 40 000 € à 59 999 €	5 000 €
de 60 000 € à 89 999 €	7 000 €
de 90 000 € à 109 999 €	8 500 €
de 110 000 € à 139 999 €	9 000 €
de 140 000 € à 169 999 €	11 000 €
de 170 000 € à 199 999 €	13 000 €
de 200 000 € à 249 999 €	14 000 €
de 250 000 € à 299 999 €	16 000 €
de 300 000 € à 349 999 €	18 000 €
de 350 000 € à 399 999 €	20 000 €
de 400 000 € à 449 999 €	22 000 €
de 450 000 € à 499 999 €	25 000 €
de 500 000 € à 549 999 €	27 000 €
de 550 000 € à 599 999 €	29 000 €
de 600 000 € à 649 999 €	31 000 €
de 650 000 € à 699 999 €	33 000 €
de 700 000 € à 749 999 €	35 000 €
de 750 000 € à 799 999 €	37 000 €
de 800 000 € à 849 999 €	40 000 €
de 850 000 € à 899 999 €	45 000 €
de 900 000 € à 999 999 €	50 000 €
de 1 000 000 € à 2 999 999 €	5 %
> 3 000 000 €	4,5 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par LA REFERENCE en application de l'arrêté du 26 Janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 Janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Il est également précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.